



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

Le 13 décembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN et M. Jean-Paul GRAVILLON.

Absents excusés : Mme Karen GAILLARD (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) - M. Serge RAFFIN (pouvoir donné à M. Vincent AIGON) – Mme Céline SCellos (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) – M. Johan THENET (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) – Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD) et Mme Nathalie VIOLETT (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC).

Madame Dominique ALVIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 8 novembre 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels :
 - ⇒ DIA sur parcelle A 539p
 - ⇒ DIA sur parcelles 37 p et 426 p
 - ⇒ DIA sur parcelles AB 1071-1072
- 3) Salon d'esthétique : lancement de la consultation d'entreprises
- 4) Finances :
 - ⇒ Décision modificative n° 2
 - ⇒ Mandatement des dépenses d'investissement 2018
 - ⇒ Pontverre – convention de financement avec le Département
 - ⇒ Extension Maison du Village – demande de subvention au titre de la DETR
 - ⇒ ENS – programme animation 2018
 - ⇒ TAP – convention activité « Bien dans tes baskets »
 - ⇒ FOL – participation journalière pour colonies de vacances
 - ⇒ Demandes de subventions
- 5) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention de passage avec COFORET pour travaux forestiers.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 NOVEMBRE 2017** :

A la demande de M. Jean-Paul GRAVILLON, Conseiller Municipal, il est rajouté 1 mot au paragraphe :

d) Nuisances sonores Route de Nonglard du 7) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

« Des riverains, présents à la séance du Conseil Municipal, font part des fortes nuisances sonores qu'ils subissent au quotidien du fait de l'installation de bandes **rugueuses** sur la Route Départementale n° 14 (Route de Nonglard), à la sortie de l'agglomération ».

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 8 novembre 2017 est approuvé à 13 Voix Pour et 1 Abstention (M. Vincent AIGON).

2) ACQUISITIONS FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION :

Droits de préemption :

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **RENONCE** à exercer son droit pour :

A l'unanimité :

- la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 16 X0014, présentée par Maître Jérôme TIRARD, Notaire à ANNECY (74), pour le compte de la SNC LOVAGNY VIOLETTE et relative à la vente d'un ancien corps de ferme sis 100 Chemin de la Violette à Lovagny, érigé sur un terrain de 840 m², cadastré A 539p (issu de la parcelle A539 d'une surface totale de 2 495 m²), en zone U du PLU, au prix de 350 000 €.
- la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 17 X0015, présentée par Maître Pascal FALLARA, Notaire à ANNECY (74), pour le compte de Monsieur Jacques RIGUET et Madame Nicole PREVOST et relative à la vente d'une parcelle de terrain de 961 m² à détacher d'un tènement cadastré AB 37 (1 310 m²) et AB 426 (1 345 m²), sis au lieudit « Lovagny », en zone U du PLU, au prix de 225 000 €, soit 234 €/m² (+ commission : 5 000 €).

Il est précisé qu'une servitude de passage sera constituée au profit de la parcelle, grevant les parcelles AB 36-37-423-425-426-740, ainsi qu'une servitude de passage de réseaux, grevant les parcelles AB 37p-426p et 366.

A 13 voix Pour et 1 Abstention (Mme Nathalie BLANC) :

- la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 17 X0016, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte de la SARL LES VILLAS DU CHÂTEAU VALLAT et relative à la vente de deux parcelles de terrains non bâtis, cadastrées AB 1071 (1 m²) et AB 1072 (254 m²), issues des anciennes parcelles AB 264 et AB 265 et composant le lot n° 3 du lotissement « Les Villas du Château » à Lovagny, en zone U du PLU, au prix de 140 000 €, soit 549 €/m² (+ commission : 7 000 €).

3) – SALON D'ESTHETIQUE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 mars 2017, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le projet d'aménagement de l'ancien local des services techniques, situé en prolongement de la Maison Bourgeois, destiné à accueillir une activité d'esthétique et estimé à la somme totale de 169 500 € HT (150 000 € HT de travaux et 19 500 € HT de maîtrise d'œuvre), soit 203 400 € TTC.

Le marché de travaux, présenté par Monsieur Yves BONNOT, architecte et maître d'œuvre de la collectivité, est estimé à la somme de 150 000 € HT et se décompose en 12 lots, répartis comme suit :

- ⇒ Lot n° 1 – Désamiantage du toit
- ⇒ Lot n° 2 – Terrassement, VRD
- ⇒ Lot n° 3 – Démolition
- ⇒ Lot n° 4 – Maçonnerie/gros-œuvre
- ⇒ Lot n° 5 – Charpente-couverture-zinguerie
- ⇒ Lot n° 6 – Menuiseries extérieures
- ⇒ Lot n° 7 – Menuiseries intérieures
- ⇒ Lot n° 8 – Cloisons-doublages-isolation
- ⇒ Lot n° 9 – Electricité-VMC-chauffage électrique
- ⇒ Lot n° 10 – Plomberie-sanitaire
- ⇒ Lot n° 11 – Carrelages-faïences
- ⇒ Lot n° 12 – Peintures extérieures et intérieures

ainsi qu'une part pour des travaux imprévus et le nettoyage du chantier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises, sous forme de MAPA, pour la réalisation des travaux ci-dessus énoncés.

4) – **FINANCES** :

a) **Budget communal 2017 - Décision modificative n° 2 :**

A la demande de Monsieur le Trésorier de Seynod, et en raison d'erreurs d'imputations comptables réalisées sur les années 2015 et 2016 concernant le portage de l'EPF 74 (acquisition, pour le compte de la Commune de Lovagny, de la propriété Schneider), le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les rectifications budgétaires ci-dessous énoncées :

***Rectifications d'imputations de l'article 21318 - Acquisition Maison Schneider par EPF
(années 2015-2016)***

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
<i>Art. 27638</i>	56 621.80 €	<i>Art. 21318</i>	56 621.80 €
<i>Art. 27638</i>	56 626.50 €	<i>Art. 21318</i>	56 626.50 €
	113 248.30 €		113 248.30 €

***Rectifications d'imputations de l'article 21318 - Acquisition Maison Schneider par EPF
(année 2017)***

<i>Dépenses d'investissement</i>	
<i>Art. 27638</i>	56 621.80 €
<i>Art. 21318</i>	-56 621.80 €

Ces rectifications comptables portent la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de 1 668 890.49 €, au lieu de 1 555 642.19 € budgétisés.

b) **Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement :**

Pour permettre le règlement des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, soit au plus tard le 15 avril 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à hauteur de **385 900.10 €** (soit 25% de 1 543 600.49 €).

c) **Pontverre – convention de financement avec le Département :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 11 septembre 2017, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le projet d'aménagement de la RD 116 (Route de Chavanod) relatif à la mise en sécurité de l'ouvrage de franchissement du Fier pour un montant estimé de 255 979.90 € HT (soit 306 615.88 € TTC – acquisitions foncières non soumises à TVA) et sollicité une aide financière de 112 200 € auprès du Département au titre de la Voirie

Par courrier du 21 novembre 2017, le Département de la Haute-Savoie a signifié son accord sur l'aménagement présenté et soumet, aux élus, une convention de financement qui porte le montant de l'aide du Département à la somme de 115 478.94 € et qui permettra, à la Commune de Lovagny, de prétendre à la récupération de la TVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, dans le cadre du projet ci-dessus énoncé, la répartition financière proposée par le Conseil Départemental et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement permettant la récupération de la TVA par la Commune de Lovagny, ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet.

d) **Projet d'extension de la Maison du Village :**

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, que la Maison du Village, compte-tenu de l'évolution démographique de la commune et des nombreuses activités qu'elle abrite, a atteint ses limites quant à l'utilisation de son espace.

Une étude a été confiée à Monsieur Yves BONNOT, Architecte à Annecy, afin de proposer une extension du bâtiment de l'ordre de 90 m² et procéder, également, à une nouvelle installation de chauffage (chauffage au gaz naturel), dans un souci d'économies d'énergie.

Ainsi, le projet a été évalué à la somme de 214 995.01 € HT (soit : 257 994.01 € TTC), répartie comme suit :

INVESTISSEMENTS	Dépenses H.T. prévisionnelles	FINANCEMENT	Recettes sollicitées	%
Travaux	136 410.00 €			
Maîtrise d'œuvre	16 800.00 €	Etat - DETR	107 497.50 €	50.00%
Mission SPS	2 770.00 €			
Contrôles techniques	3 060.00 €	Commune	107 497.51 €	50.00%
Etude rénovation énergétique	10 000.00 €			
Installation au gaz naturel	45 955.01 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	214 995.01 €	TOTAL RECETTES	214 995.01 €	100.00%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus exposé, relatif à l'extension de la Maison du Village et estimé à la somme totale de 214 995.01 € HT, soit : 257 994.01 € TTC.
- **SOLLICITE** une aide financière de 107 497.50 € auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à ce projet.

e) ENS – Programme d'animation 2018 :

Comme pour les années précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer au programme 2018 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie intitulé : « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie » pour la valorisation du site de la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive. Les actions qui pourront être menées, en partenariat avec ASTERS et ISETA, sont fixées à la somme maximale de 3 000 € TTC.
- **SOLLICITE** une subvention de 80 % auprès du Conseil Départemental dans le cadre de ce programme, la Commune de Lovagny assumant donc les animations à hauteur de 20 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

f) TAP – Modification de la convention pour l'activité « Bien dans tes baskets » :

Suite à son prochain départ, Mme TOFFOLI Mailys, intervenante dans le cadre du TAP pour l'activité « Bien dans tes baskets », propose à la collectivité Madame Aurélie RENARD, formée elle-aussi en psychologie générale, pour la remplacer, selon des conditions identiques à la convention initiale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DENONCE**, à compter du 31 décembre 2017 et à la demande de Madame Mailys TOFFOLI, la convention initiale conclue le 1^{er} septembre 2017 pour l'animation d'ateliers de développement personnel de l'enfant ;
- **ACCEPTE**, à compter du 1^{er} janvier 2018, les termes de la nouvelle convention de partenariat entre Madame Aurélie RENARD et la commune de Lovagny (74) pour l'animation, dans le cadre du TAP, d'ateliers ludiques de relaxologie et développement personnel sur la période scolaire de janvier à juin 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **FIXE** la participation financière des familles à 5 € la séance et par enfant pour les 20 séances restant à courir.
- **DIT** que le recouvrement de ces participations fera l'objet d'une facturation mensuelle en fonction du nombre de séances dispensées.

g) **FOL – Participation journalière 2018 :**

Conformément à la délibération du 21 novembre 2008, relative à la convention « centres de vacances » passée avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour favoriser le départ des enfants de la Commune de Lovagny en colonies de vacances UFOVAL 74, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de porter le montant de la participation journalière aux centres de vacances de l'UFOVAL 74, pour l'année 2018, à la somme de 4.35 € par enfant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 21 novembre 2008.

h) **Demandes de subventions des associations :**

Suite à l'examen des demandes de trois associations, le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER, sur l'exercice 2018**, les subventions suivantes :

Associations	Montant de la subvention	Vote
Association de la Mandallaz (45 € x 5 enfants)	225 €	A l'unanimité
UNC (Union Nationale des Combattants)	200 €	A l'unanimité
Maison des Lycéens Rumilly	Sans suite	A l'unanimité

5) – **CONVENTION DE PASSAGE POUR TRAVAUX FORESTIERS :**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de la Coopérative Forestière COFORET qui, pour permettre l'exploitation de la parcelle cadastrée A 467 « le Pré du Seigneur », appartenant à l'Académie Florimontane, sollicite l'autorisation de faire débarder, sur la parcelle A 334, « Les Communaux sur Fier », propriété communale, un volume estimé à 650 m3 de bois et d'emprunter, sur une longueur de 250 m, la piste forestière sise sur la parcelle communale A 334.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention présentée, portant autorisation à COFORET de procéder au débardage de bois sur la parcelle communale cadastrée A 334 et d'emprunter la piste forestière, sur ladite parcelle, sur une longueur de 250 m.
- **DIT** que cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour une durée de 5 mois à la signature de ladite convention, sous réserve d'une remise en état des lieux après utilisation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la Coopérative Forestière COFORET.

6) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

a) **Contrat Bassin Fier et Lac :**

Monsieur le Maire remet aux élus, pour information, une plaquette de présentation du Contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy, signé le 11 septembre 2017.

b) **Miel de Lovagny :**

Afin de remercier la Commune de Lovagny pour la mise à disposition gracieuse des terrains de la champignonnière où il a installé ses ruches, Monsieur GEOFFROY, apiculteur de Metz-Tessy, offre à chaque élu un pot de miel de sa production.

c) **Bulletin municipal à distribuer :**

Madame Nathalie BLANC, Adjointe au Maire, informe que les bulletins municipaux arrivent en fin de semaine et souhaiterait leur distribution avant les fêtes de fin d'année.

Monsieur Vincent AIGON propose, à cette occasion, d'inviter les administrés à rencontrer, en mairie, l' élu de son « quartier ». Cette démarche sera réalisée à l'initiative des conseillers municipaux qui le souhaitent.

d) Vœux du Maire

Rappel : la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Samedi 20 janvier 2018, à 17 h 30 à la Maison du Village.

e) Présentation du projet de déviation :

Afin de présenter l'étude réalisée par les services du Département de la Haute-Savoie et les différents tracés possibles de la déviation, une réunion publique est prévue le 31 janvier 2018, à 18 h 30 à la Maison du Village.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 17 janvier 2018 – 20 h 30

⇒ Mercredi 21 février 2018 – 20 h 30

⇒ Mercredi 28 mars 2018 – 20 h 30

⇒ Mercredi 25 avril 2018 – 20 h 30

La séance est levée à 22 h 22.